

COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS
(ci-après, la Commission scolaire)

et

**SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA
RÉGION DES MOULINS (CSQ)**
(ci-après, le Syndicat)

ENTENTE

Poursuite du remplacement d'un enseignant régulier et échange d'affectation temporaire

CONSIDÉRANT que des enseignants réguliers bénéficient de divers congés faisant en sorte qu'ils sont absents du travail pour des périodes déterminées ;

CONSIDÉRANT que ces enseignants réguliers sont remplacés par des enseignants détenant un contrat à temps partiel ;

CONSIDÉRANT que les enseignants qui remplacent un enseignant régulier ont un contrat à temps partiel prévu assurément jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, et ce, au moment où le remplacement de l'enseignant régulier en cause prend fin ;


LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente ;
2. Un enseignant régulier de retour au travail en cours d'année scolaire qui est d'accord d'effectuer son retour sur une autre affectation détenue par l'enseignant qui le remplace pourra prendre temporairement l'affectation de cet enseignant pour le reste de l'année scolaire en cours uniquement ;
3. L'enseignant régulier, l'enseignant qui le remplace, les deux directions d'école ou de centre concernées de même que le Syndicat et la Commission scolaire devront être d'accord afin qu'un tel changement puisse s'opérer ;
4. Exceptionnellement, dans le cas où le contrat à temps partiel devait prendre fin en cours d'année, l'enseignant régulier réintégrera son affectation.

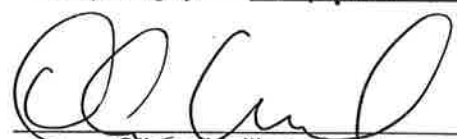
En foi de quoi, les parties ont signé,

COMMISSION SCOLAIRE
DES AFFLUENTS

à Repentigny, ce 19 janvier 2011


Guylaine Tremblay, directrice
Service au personnel

à Repentigny, ce 14/01 2011

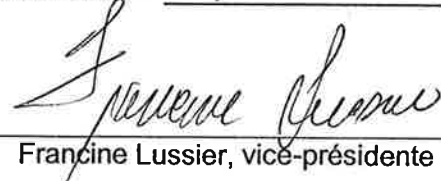

Olivier Mailhot, directeur adjoint
Service au personnel

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DE LA RÉGION DES MOULINS (CSQ)

à Mascouche, ce 11 jan 2011


Frédéric Pilon, président

à Mascouche, ce 11-01 2011


Francine Lussier, vice-présidente